

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Procès- Verbal du conseil municipal**  
**du 23 MARS 2023**

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, BRETON Nicolas, HOCQUARD Marine, JARNO Pascal, JACQUIN Thibault

Excusée : BRUILLOT Maxime (pouvoir à Matthieu BAUDURET), CLERGET Sébastien (pouvoir à Mélanie JEUNET)

Absent : DE JACQUELOT Rodolphe

Mme Bernadette GRAPPE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Compte-rendu des commissions
- Point sur les travaux de sécurité à Ilay (chiffrage et plans)
- Vote des taux des taxes communales 2023
- Délibération sur la durée des amortissements des biens – Budget assainissement.
- Vote compte de gestion 2022, compte administratif 2022, affectation du résultat et du budget 2023 : Budget communal, Lotissement et Assainissement.
- Délibération autorisant l’incorporation de biens présumés sans maître à Ilay.
- Questions diverses

Mme Le Maire demande l’ajout à l’ordre du jour de la délibération sur les tarifs de mise en stère et livraison de l’affouage : acceptée à l’unanimité.

1/ Approbation du PV précédent :

A l’unanimité des membres présents à cette séance, le Conseil Municipal approuve le PV du 28 février qui sera affiché et publié sur le site internet.

2 Abstentions = Pascal JARNO et Géraldine BULONE, absents lors du dernier CM.

2/Comptes-rendus de commissions : Pas de commissions particulières sauf une commission finance abordée lors des débats qui suivront.

3/Point sur les travaux de sécurité à Ilay:

Le Conseil Municipal prend connaissance des plans dessinés par la SJE et validés par le Conseil Départemental pour la création d’écluses à Ilay et de l’aménagement du carrefour. Ces plans sont validés, le chiffrage par la SJE étant en attente.

4/ Vote des taux des taxes communales 2023 :

Afin d’équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal décide d’augmenter les taux de fiscalité de 1% et fixe les taux suivants( 12 voix pour et une contre) :

- Foncier Bâti : 33.20 %
- Foncier non bâti : 15.86 %
- Taxe d’habitation : 11.55 %

5/ Délibération sur la durée des amortissements des biens à l’assainissement : Après discussion, cette délibération existe déjà de façon satisfaisante.

6/ Vote comptes de gestion 2022, comptes administratifs 2022, affectation du résultat et budgets primitifs 2023 :

- ✓ A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion des budgets Assainissement, Lotissement et Communal.

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs ( moins une abstention pour la CA communal) des 3 budgets qui s'établissent comme suit :

### **BUDGET Assainissement**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		16 260.57		29 054.06
Opérations de l'année	16 384.25	29 567.31	43 027.55	28 142.85
<b>TOTAUX</b>	<b>16 384.25</b>	<b>45 827.88</b>	<b>43 027.55</b>	<b>57 196.91</b>
Résultat de clôture		<u>29 443.63</u>		<u>14 169.36</u>

**Excédent global : 43 612.99**

### **BUDGET lotissement**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		194 170.94	199 986.24	
Opérations de l'année	203 960.11	46 740		199 986.24
<b>TOTAUX</b>	<b>206 960.11</b>	<b>240 910.94</b>	199 986.24	199 986.24
Résultat de clôture		<u>36 950.83</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

**Excédent global : 36 950.83**

### **BUDGET Communal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent 2021		140 407.21		50 160.39
Opérations 2021	687 161.20	852 136.75	228 338.50	88 321.39
<b>TOTAUX</b>	<b>687 161.20</b>	<b>992 543.96</b>	<b>228 338.50</b>	<b>138 481.78</b>
Résultat		<u>305 382.76</u>	<u>89 856.72</u>	

**Excédent global : 215 526.04**

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats du budget Assainissement en report et ceux du budget Communal en investissement pour combler le déficit, le reste en report en fonctionnement.
- ✓ Approbation à l'unanimité du budget Assainissement 2023 qui s'équilibre comme suit
  - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 54 698 €.
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 47 623 €.
- ✓ Approbation à l'unanimité du budget Lotissement 2023 qui s'équilibre comme suit :
  - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 36 950 €.
- ✓ Approbation à l'unanimité (moins une abstention) du budget Communal 2023 qui s'équilibre comme suit
  - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 906 326 €.
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 412 457 €.
  -

7/ Délibération autorisant l'incorporation de biens présumés sanas maître :

Suite à l'arrêté municipal constatant la présomption de vacance de biens, à la notification aux derniers propriétaires connus (restée sans réponse), le Conseil Municipal décide l'incorporation des parcelles ZB 23, ZB 36 et ZB 37 dans le domaine communal.

8/ Tarif mise en stère et livraison affouage 2023 :

À la suite d'un appel d'offre et compte tenu de l'offre effectuée par l'entreprise MILLET, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à 26.50 € H.T le tarif pour la mise en stère et la livraison de l'affouage en 2023. Il accepte également le prix de la manutention du bois pour la chaufferie ou l'affouage au prix de 120 € HT.

9/ Questions diverses :

- Demande Food Truck Lou VERJUS : Suite à la décision du Conseil en date du 28 février, Lou VERJUS sollicite une formule différente car se déplacer régulièrement est trop contraignant pour elle. Après débats et compte tenu de sa proposition de vente de crêpes et de la fermeture actuelle du restaurant, le Conseil Municipal accepte pour cette année une présence sur le parking du Pic de l'Aigle 3 jours consécutifs par semaine, sauf le lundi puisque c'est Bretzels Bertrand (10 voix pour – 3 contre).
- Demande achat de terrain Anne-Laure NEGRELLO : autour de sa propriété pour y construire un cabanon. Le Conseil refuse la vente et la construction, contraire au PLUi.
- Restaurant 5.10 ou 20 sens : Les locaux vont être vidés. Il y a 2 visites sans suite. La commune cherche des solutions pour une meilleure communication.
- Boulangerie : Le dépôt de pain fermera ses portes le 16 mars. Le bâtiment appartient à la communauté de communes la Grandvallière, qui se charge de la vente mais souhaite avoir l'avis de la commune, ce qui permettra de donner priorité à un acheteur ayant la volonté de remettre en place ce commerce.
- Sentiers l'homme et la forêt : des bois sont tombés qui doivent être exploités.

La séance est levée à 23 h15.